

Dépôt :

Gilles BAUM (DP)

Luxembourg, le 28 septembre 2022

Débat suivant déclaration Accord Tripartite

1

MOTION

La Chambre des Députés,

- constatant le contexte international tendu et ses conséquences notamment sur le marché de l'énergie;
- constatant que la hausse du coût de l'énergie, et de manière plus générale, de l'inflation pèse considérablement sur les ménages et les entreprises ;
- saluant l'adoption d'un paquet conséquent de mesures au bénéfice des ménages et des entreprises dans le cadre de l'*Energiedesch* et de l'accord du Comité de coordination tripartite du 31 mars 2022;
- saluant l'initiative du Gouvernement, et conformément à l'accord tripartite du 31 mars 2022, d'avoir invité les partenaires sociaux à de nouvelles réunions du Comité de coordination tripartite pour le 18, 19 et 20 septembre 2022 suite à l'aggravation de la situation économique et sociale ;
- rappelant que le Comité de coordination tripartite, institué en tant qu'organe de concertation en temps de crise, fait partie intégrante du modèle économique et social luxembourgeois ;
- considérant le paquet de mesures tel qu'il a été élaboré par le Gouvernement et approuvé par les délégations du patronat et des syndicats représentatifs au niveau national ;
- considérant l'envergure historique de ce paquet, le coût des différentes mesures de soutien aux ménages et aux entreprises étant estimé à 1,1 milliard d'euros;
- saluant que le paquet prévoit des mesures pour accélérer la transition énergétique avec une enveloppe budgétaire de plus de 200 millions d'euros ;
- relevant que ce paquet de mesures négocié répond à l'objectif de vouloir garantir la paix sociale au Luxembourg en limitant l'impact de la pression inflationniste sur les ménages et les entreprises ;

- approuvant que le système actuel d'indexation des traitements, salaires, pensions, rentes et autres indemnités n'est pas mis en cause ;

Invite le Gouvernement

- à mettre en œuvre, dans les plus brefs délais, les mesures telles qu'elles sont stipulées dans l'accord du Comité de coordination tripartite du 28 septembre 2022.

Gilles BAUM (DP)
Baum

Josée Lorschi
Lorschi

Mars de Bartolomeo

Pierre Knapp

Yves Croditeau